## Procédure d'adhésion

## Étape 1 : je crée mon compte sur le site de l'épicerie

Il faut d'abord s'inscrire sur le site monepi.fr. Une seule inscription est nécessaire par famille.

Ce compte servira à faire vos commandes sur le site (pour la famille)

Procédure de création de compte :

- je vais sur la page de l'épiceBrie : <u>https://www.monepi.fr/lepicebrie</u>
- je clique sur le bouton [s'inscrire] en bas à droite de l'écran
- Je lis les statuts et le règlement intérieur
- je clique sur le bouton [m'inscrire] en bas à droite de l'écran
- je renseigne les informations liées à mon compte, je pense à cocher la case "j'ai lu et j'accepte les conditions d'utilisations" et enfin je clique sur "M'inscrire".
- Si je réponds aux critères permettant une adhésion à l'épicerie, je peux m'inscrire et procéder aux actions de recharge de mon compte et planifier mes créneaux et mes actions de participation.
- L'adhésion est annuelle, afin de permettre une répartition équitable des créneaux et des actions de participation de chaque adhérent sur une année.
- Félicitations vous êtes désormais inscrit à l'épi et dès que votre inscription aura été validée par un administrateur de cet Épi, vous pourrez vous connecter avec l'adresse mail et le mot de passe que vous venez de renseigner dans le formulaire d'inscription.

## Étape 2 : je recharge mon compte

Une fois connecté avec l'adresse mail et le mot de passe renseignés dans le formulaire d'inscription, j'atterris sur la page boutique.

Afin de pouvoir faire des achats sur la boutique, je dois d'abord recharger mon solde monétaire et payer mon adhésion.

Pour recharger le solde de mon compte, je clique sur "Compte" dans la barre verte en haut de l'écran

Sur la page "Compte", je dispose de l'IBAN du compte bancaire de L'Épi auquel je viens d'adhérer.

J'indique un montant que je souhaite recharger sur mon compte et je sélectionne le mode de paiement :

- Virement bancaire : j'utilise l'IBAN affiché en haut de la page pour réaliser un virement sur le compte bancaire de l'association de l'Épi
- Chèque : je donne un chèque du montant sélectionné au trésorier de L'Épi
- Liquide : je donne la somme du montant sélectionné au trésorier de L'Épi

ATTENTION : La recharge doit toujours correspondre à un paiement réel à mon épicerie. Cette correspondance sera par la suite contrôlée/vérifiée par un membre de l'administration de mon Épi.

Une fois la recharge du compte effectuée, le solde de mon compte est mis à jour. Le solde de mon compte est disponible en haut à gauche de la page.

## Étape 3 : Je paie mon adhésion

Avant d'acheter des produits sur la boutique ligne, les adhérents doivent procéder au paiement leur adhésion à l'Épi, qui débloquera les autres achats.

En effet les épiceries participatives sont des modèles nécessitant l'adhésion annuelle à la structure (association ou coopérative) pour pouvoir y faire ses courses.

- Pour payer mon adhésion en ligne, je clique sur "Compte" depuis la boutique.
- Ensuite je clique sur le bouton "Adhésions et dons".
- Je clique sur "Renouveler mon adhésion", je sélectionne le type d'adhésion souhaitée (Adhésion famille à prix libre 2024 1€) et je clique sur passer commande
- Sur l'écran suivant, je modifie la quantité pour ajuster le montant de l'adhésion comme je le désire.
- Je finalise mon adhésion en cliquant sur passer commande ce qui déduira de ma cagnotte le montant de l'adhésion.